



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 8 juin 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation
2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, TIEDREZ Valérie pouvoir donné à BEHL Frédérique, GAUTHERIN Tristan pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, GULTEKIN Gülcan pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Commission Délégation Service Public – désignation des membres
N° de délibération : 20260608_25

Rapporteur : Mme Ribaille

Par délibération en date du 31 mars 2026, l'assemblée délibérante a fixé les conditions de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public chargée de procéder à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres comme suit :

- les listes doivent être déposées ou adressées à la Ville de Sainte-Savine, à l'attention de Monsieur le Maire, au plus tard 8 jours avant la séance du Conseil Municipal à laquelle sera inscrit à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission ;
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.411-5, R.1411-1 et suivants et D.1411-3, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

Pour mémoire, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président, et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Monsieur Le Maire annonce qu’une liste unique a été déposée dans les conditions et les délais requis et propose en conséquence de procéder à l’élection des membres de la commission de délégation de service public par vote à main levée.

LISTE 1 : Arnaud MAGLOIRE 2026

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Gülkan GULTEKIN	Cécile RIBAILLE
Sophie FERNANDEZ	Sophie DUGARD
Pascaline CLERGEAT	Jean-Michel POUZIN
Fanny BERGERET	Frédérique BEHL
Romain BERNIER	Nelly COLLOT-TOUZÉ

Sont ÉLUS à main levée pour constituer la commission de DSP :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Gülkan GULTEKIN	Cécile RIBAILLE
Sophie FERNANDEZ	Sophie DUGARD
Pascaline CLERGEAT	Jean-Michel POUZIN
Fanny BERGERET	Frédérique BEHL
Romain BERNIER	Nelly COLLOT-TOUZÉ

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	4	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 9 juin 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire


Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.06.12 13:37:59 +0200
Ref:11188528-16878116-1-D
Signature numérique
le Maire